

C.B.C.E.C. - Chambre Belge des Comptables et Experts-Comptables de la Province de Liège
Diplôme de conseil fiscal(1)

Table de concordance

Nr.	Intitulé de la matière	Heures de contact	Unités de cours	Dispenses
1	Révision comptable	75	5	ND
2	Analyse et critique des comptes annuels	60	4	ND
3	Comptabilité générale	120	10	ND
4	Comptes consolidés	30	3	ND
5	Comptabilité analytique d'exploitation et comptabilité de gestion	90	6	ND
6	Contrôle interne	45	4	ND
7	La législation relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés	45	3	ND
8	Organisation des services comptables et administratifs des entreprises	30	3	ND
9	Principes de mathématique et de statistique	45	4	ND
10	Gestion financière des entreprises, y compris l'analyse, par les procédés de la technique comptable de la situation et du fonctionnement des entreprises au point de vue de leur crédit, de leur rendement et de leurs risques	75	5	ND
11	Principes généraux de droit fiscal	15	3	ND
12	Impôt des personnes physiques	60	6	D
13	Impôt des sociétés	60	6	D
14	Taxe sur la valeur ajoutée	45	5	D
15	Principes de droits d'enregistrement et de succession	45	3	D
16	Principes de fiscalité régionale et locale			ND
17	Principes de droit fiscal européen et international			ND
18	Procédure fiscale	30	3	D
19	Normes juridiques et professionnelles concernant l'expertise comptable, le conseil fiscal et les autres missions légales de l'expert-comptable et du conseil fiscal	15	3	ND

20	Droit des sociétés	60	4	ND
21	Principes de droit commercial et législation relative aux entreprises en difficulté	30	3	ND
22	Principes de droit civil	45	4	ND
23	Principes de droit du travail et de la sécurité sociale	30	3	ND
24	Principes d'économie d'entreprises, d'économie générale et d'économie financière	30	4	ND
25	Systèmes d'information et informatique	45	5	ND

(1) ce diplôme en tant que tel n'est pas suffisant pour donner l'accès à l'examen d'admission; mais en tant que diplôme supplémentaire à un diplôme donnant accès audit examen il permet d'obtenir les dispenses reprises ci-dessus

Légende des dispenses

D	Dispense
DA	Dispense automatique
ND	Non dispensé